



Ecole Provinciale d'Administration

Orientation transversale Province

50 heures

- comprendre le fonctionnement de la province au regard de ses origines et de son évolution
- identifier ses moyens d'action et ses relations avec les institutions politiques locales, régionales et fédérales
- expliquer les modalités et les limites du pouvoir de la tutelle sur la province
- décrire l'organisation et le déroulement des élections provinciales et l'accès aux mandats politiques provinciaux
- identifier les différentes incompatibilités, conflits d'intérêts et empêchements ;
- expliquer le fonctionnement des organes politiques provinciaux (Conseil et Collège) et des ressources humaines spécifiques (Gouverneur, Greffier «DG», receveur «DF»)
- identifier et illustrer les différentes matières gérées et missions menées par la province à travers le Plan Stratégique Provincial
- expliquer la notion de supra-communalité, d'en préciser les contours et d'illustrer par des exemples concrets
- définir la mission juridictionnelle
- expliquer les principes de base du cycle budgétaire et comptable de la province
- mettre en lien les grands principes du droit budgétaire et comptable de la province
- illustrer les principes de la nouvelle gouvernance et expliquer en quoi consiste la démocratie participative
- expliquer ce qui relève des recettes et des dépenses de la province
- distinguer les différents niveaux de contrôle exercés sur l'activité provinciale
- identifier les organes et les modes de gestion para-provinciaux (asbl, régie,...) assurant des missions spécifiques
- expliquer la nouvelle procédure (au 01/06/2013) en matière de subvention
- situer sa fonction en tant qu'agent du personnel provincial en termes de devoirs et obligations.